Le TF et l'âge de la retraite

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **74 (1986)**

Heft [6-7]

PDF erstellt am: **08.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-277962

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

ELECTIONS BERNOISES : PAS CELLE QUE L'ON ATTENDAIT !

Les élections de 1986 feront date dans l'histoire du canton de Berne : elles ont vu pour la première fois une femme faire son entrée au gouvernement. Mais la surprise aura été double, car contrairement à tous les pronostics, ce n'est pas la radicale de Tavannes, Geneviève Aubry qui a été élue mais la radicale dissidente, Leni Robert, candidate de la Liste libre. La Liste libre est d'ailleurs le grand vainqueur de ces élections, son second candidat Benjamin Hofstetter ayant également été élu à l'exécutif bernois.

Geneviève Aubry partait gagnante pour deux raisons : son brillant résultat aux élections au Conseil national en 1983, où elle avait réalisé le meilleur score de tout le canton de Berne ; la loi, qui prévoit que le Jura bernois ait droit à un représentant sur les neuf membres du gouvernement. A part Mme Aubry, le seul candidat du Jura bernois était Benjamin Hofstetter, novice en politique et presque inconnu dans sa région. Tout semblait donc joué d'avance ; c'était sans compter sur les retombées de l'affaire des caisses noires, qui a éclaboussé tous les partis gouvernementaux, et sur l'attrait grandissant de la Liste libre.

Un premier avertissement a été donné à Mme Aubry après le premier tour de scrutin : elle n'était que douzième, juste devant Leni Robert. Au second tour, la victoire des deux candidats de la Liste libre a été très nette.

Conformément à la coutume, les nouveaux venus n'ont pas pu choisir leur département, mais ont dû prendre ce qui restait... Leni Robert a été nommée à la tête du département de l'Instruction publique, domaine qui lui convient parfaitement. — **(mh)**

A l'heure où nous mettons sous presse, nous ne pouvons pas préjuger des suites que pourrait avoir, sur la composition du gouvernement bernois, l'ouverture d'une enquête pénale contre certains de ses membres sortants.

•

LENI LA LIBRE

Geneviève Aubry a été battue pour des raisons tenant aussi bien à la politique politicienne qu'à certains aspects contestés de sa personnalité ; et c'est Leni Robert qui est venue.

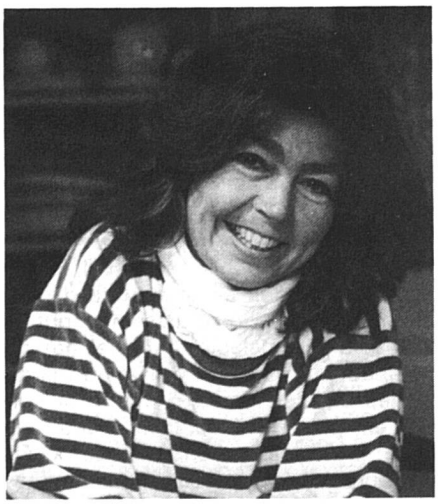

J'ai rencontré Leni Robert à deux reprises : une première fois en février 1984, lorsque je suis allée l'interviewer dans son appartement bernois pour « Femmes Suisses », à la suite de son élection au Conseil national ; et une deuxième fois en juin de la même année, à Genève, lors de la remise du prix de la « Femme de l'année » qui lui avait été décerné par l'Association suisse pour les Droits de la femme.

A chaque fois, j'ai été frappée par son rayonnement, par une espèce de force naturelle et chaleureuse émanant de sa personne. Mais si son élection est une source de satisfaction pour toutes les féministes de ce pays, ce n'est pas seulement à cause de ses qualités personnelles ; c'est aussi et surtout à cause de l'exemple qu'elle donne à toutes celles qui font ou qui voudraient faire de la politique dans ce pays : la dissidence, le courage de ses opinions, le refus de se plier au conformisme des partis, sont parfois durement sanctionnés par les électeurs, mais peuvent aussi, dans certains cas, conduire au succès. Il est particulièrement heureux qu'une femme en ait fait la démonstration.

Silvia Lempen

SFA : CAMPAGNE CONTROVERSEE

La campagne entreprise par le Département militaire fédéral pour recruter des volontaires pour le service féminin de l'armée (SFA) ne fait pas l'unanimité. Certaines organisations féminines, comme la Commission féminine de l'USS, sont choquées de constater que des sommes importantes (on parle d'un million de francs) sont dépensées dans des buts de propagande en faveur d'une institution pour le moins controversée. C'est l'argent des contribuables, rappellent les femmes de l'USS, qui finance cette propagande, et notamment le recours — coûteux — aux moyens audiovisuels.

ASF : MERCI HANNI

La réorganisation de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses, pour des raisons financières, et son déménagement à Berne cet été coïncident avec le départ à la retraite de Hanni Gaugel, qui a été pendant 15 ans la secrétaire exécutive de l'ASF. C'est l'occasion pour elle de rappeler brièvement quelques-unes des actions menées par l'ASF pendant ces 15 années, où l'ASF a été associée à toute l'évolution du statut de la femme : en 1969 on luttait encore pour obtenir les droits politiques, en 1984 c'était l'élection de Mme Kopp au Conseil fédéral.

Entre-temps, mentionnons seulement que l'ASF a répondu à 130 (!) consultations fédérales, dont quelques-unes sur des sujets aussi importants que la révision de l'AVS, la participation des femmes à la défense générale ou la révision totale de la Constitution. Merci à Mme Gaugel pour la part qu'elle a prise à ces activités, sous cinq présidents différents, dont Rolande Gaillard et Jacqueline Berenstein-Wavre.

LE TF ET L'AGE DE LA RETRAITE

Selon le Tribunal fédéral, l'art. 4 al. 2 (égalité des droits entre hommes et femmes) ne peut pas être appliqué directement lorsqu'il s'agit d'une disposition légale antérieure au 14 juin 1981. Ainsi, un fonctionnaire neuchâtelois ne peut pas invoquer le principe de l'égalité entre hommes et femmes pour réclamer d'être mis à la retraite à 63 ans, au lieu de 65 comme le prévoit le réglement, même si l'âge de la retraite est fixé à 62 ans pour les femmes.

C'est au législateur, et non au TF, qu'il appartient d'adapter au nouvel art. 4 al. 2 les dispositions contenant les discriminations entre les sexes et donc anticonstitutionnelles, ce qui est le cas de celles relatives à l'âge de la retraite pour les fonctionnaires du canton de Neuchâtel.

Dans cet arrêt du 8 novembre 1985 — non publié, mais dont la NZZ du 29 avril a résumé les considérants — le TF a cependant laissé entendre qu'il pourrait être dans le cas d'appliquer directement l'art. 4 al. 2 si l'adaptation de la législation cantonale se fait trop attendre.

Rappelons que le TF peut juger de la constitutionnalité des lois cantonales, mais non des lois fédérales. Toutefois, on vient d'apprendre que la commission du Conseil national étudiant l'initiative sur l'abaissement de l'âge de la retraite, entend charger le Conseil fédéral d'examiner le problème de la retraite à la carte.